

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° D-2015-123

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/04/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/04/2015

Avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement des eaux et son programme de mesures associées, sur le projet de plan de gestion des risques inondation, et le projet de Plan d'actions pour le milieu marin, relatifs au Bassin Loire Bretagne pour la période 2016-2021

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

Excusés :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Amaury BREUILLE.

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires

Avis sur le projet de schéma directeur d'aménagement des eaux et son programme de mesures associées, sur le projet de plan de gestion des risques inondation, et le projet de Plan d'actions pour le milieu marin, relatifs au Bassin Loire Bretagne pour la période 2016-2021

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité de bassin Loire Bretagne appelle les Conseils municipaux des communes rattachées au Bassin Loire Bretagne, les acteurs de l'eau et le public à se prononcer avant le 18 avril sur trois documents stratégiques établis pour le bassin Loire Bretagne et couvrant la période 2016-2021 :

- le projet de Schéma directeur d'aménagement des eaux (SDAGE), et son projet de programme de mesures associées ;
- le projet de plan de gestion des risques inondation (PGRI) ;
- le projet de Plan d'actions pour le milieu marin (PAMM).

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de six ans (2016-2021) les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Il est établi en application des articles L.212-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les 67 orientations (déclinées en 138 dispositions) du SDAGE Loire Bretagne pour la période 2016-2021 portent sur des enjeux majeurs du bassin, tels que la maîtrise des pollutions diffuses, le partage de la ressource en eau disponible, la restauration des eaux littorales, la continuité écologique, la gouvernance locale, la cohérence des politiques publiques et le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau.

Au SDAGE est associé un projet de programme de mesures élaboré par le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne. Ce document pose le contexte juridique et organisationnel sur le bassin, il présente les résultats des objectifs d'état des cours d'eau en 2013 et les objectifs pour 2021, les résultats par domaine du programme de mesures, les résultats du programme de mesures par commission territoriale.

Le SDAGE 2016-2021 dans sa version finale et une fois adopté par le Préfet coordonnateur de bassin s'imposera à toutes des décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Notre collectivité située dans le périmètre du bassin Loire Bretagne est concernée par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021. Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) déclinera à l'échelon local les objectifs et actions prioritaires devant être mis en œuvre sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin.

Le Plan de gestion des risques inondation (PGRI) donne une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences dommageables des inondations. Le PGRI 2016-2021 comporte 6 objectifs déclinés en 46 dispositions. Il fonde la politique de gestion du risque inondation sur le bassin pour les débordements de cours d'eau et les submersions marines.

La mise à jour du SDAGE s'est faite en articulation avec le PGRI qui concerne la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le PGRI s'imposera à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire.

Notre collectivité n'est pas concernée par le PGRI 2016-2021. En effet, le territoire de la commune de Niort ne se situe pas dans un Périmètre d'un territoire à risque important (TRI) tel que défini par le Code de l'environnement et dont la liste figure à l'arrêté préfectoral régional du 26 novembre 2012.

Le Plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) de la façade du littoral du bassin Loire Bretagne fixe les objectifs environnementaux à atteindre pour préserver/restaurer le bon état du milieu marin de la façade littorale du bassin Loire Bretagne.

Notre collectivité, n'étant pas située sur le littoral côtier, n'est pas concernée par le PAMM 2016-2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur le projet de schéma directeur d'aménagement des eaux et son projet de programme de mesures associées établis pour le bassin Loire Bretagne pour la période 2016-2021, tels que présentés à l'assemblée dans leur version adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne en date du 2 octobre 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY